



Divorce indemnité d'occupation pour véhicule

Par **vivera**, le **18/06/2013** à **10:47**

Bonjour,

Mon épouse à la jouissance provisoire d'un véhicule commun depuis septembre 2011 (décision suite à Onc).

La mesure provisoire de l'Onc n'avait pas été fixée en fonction d'une occupation gratuite ou onéreuse.

Le jugement définitif de divorce du 10 avril 2013 n'accorde pas l'attribution préférentielle du véhicule à mon ex épouse.

La jouissance provisoire était fixée à la date de l'Onc soit en septembre 2011.

Les parties n'ont pas soumis de convention à l'homologation judiciaire.

Le Juge aux affaires familiales ordonne la liquidation et le partage des intérêts patrimoniaux suite au jugement de divorce.

A ce jour, mon épouse jouit encore privativement du véhicule.

Comment faire pour obtenir une indemnité d'occupation pour compenser la perte que subit l'indivision?

L'article 815.9 alinéa 2 du Code Civil s'applique t-il?

Dans mes recherches, la cour de cassation a statué dans une affaire où la jouissance avait été simplement attribuée sans précisions du caractère gratuit ou onéreux.

L'indemnité court t-elle depuis l'Onc? Source CASS CIV 1ère 20 juin 2012 N° Pourvoi 11-24-253 Article 28 juin 2012.

Comment la calculer?

Merci d'avance.